

Appel à candidatures Présence artistique au sein du centre de psychothérapie Les Marronniers

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture-Santé

Proposition d'une présence artistique lancée en direction d'un artiste **de l'image fixe** au bénéfice des publics de l'établissement (professionnels, patients, visiteurs, etc.) sur la période **de février à juin 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :
9 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une présence artistique ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes médicales, paramédicales et administratives du centre de psychothérapie Les Marronniers, en contact avec les patients et les visiteurs.

La présence artistique :

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une présence artistique ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la présence artistique s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec les professionnels du centre.

Prévues en début de présence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein des services, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La présence artistique repose sur :

- **Une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de démonstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **Quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels de l'établissement de santé.
- **Quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme régional Culture-Santé, le Centre de Psychothérapie « Les Marronniers » souhaite expérimenter une présence artistique.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- sensibiliser à l'art et à la culture ;
- développer la place de l'art et de la culture dans les temps de prise en charge, dans le parcours de soins des patients et dans l'exercice professionnel des équipes soignantes ;
- permettre une ouverture à la connaissance, à l'imaginaire et au monde environnant ;
- mettre en place une démarche culturelle et artistique innovante ;
- découvrir la discipline artistique qu'est l'image fixe ;
- développer une nouvelle dynamique, et une expérience originale ;
- lutter contre l'isolement et contre les représentations sociales en s'ouvrant sur l'extérieur ;
- favoriser les échanges, les relations ;
- soutenir la valorisation et le bien être du public concerné.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel de l'image fixe**, dont la démarche est inscrite dans le champ de la création contemporaine.

L'image fixe, et particulièrement, la photographie, permet des fenêtres ouvertes sur le quotidien, sur l'environnement et sur les détails visibles aux yeux des uns ou peu perceptibles aux yeux des autres. Elle est un moyen d'expression, un support d'échange, pour déclencher des discussions avec l'entourage. Elle favorise le lien, quand la maladie isole et est un vecteur possible de développement personnel.

Le caractère non verbal de l'image permet d'exprimer certaines choses, qui peuvent paraître plus profondes et plus authentiques.

Elle permet de porter un regard nouveau sur l'usager, sur la personne.

Cette présence artistique serait l'occasion de mettre en pratique l'art de l'image sous diverses formes : photographies, numérisation de l'image, tirage sur papiers, mise en scène des ouvrages, etc.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **6 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **février à juin 2019**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **7 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est obligatoirement détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose de préférence d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par le Centre de psychothérapie sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation du centre de psychothérapie Les Marronniers

Le centre de psychothérapie Les Marronniers est en charge du secteur de psychiatrie pour adultes 62G13 pour le secteur de Liévin par arrêté du 27 juillet 1977. Il est implanté au nord du bassin de vie de l'Artois, en plein cœur du bassin minier, au centre de la zone de proximité Lens - Liévin et à la limite de la zone de proximité Béthune – Bruay-la-Buissière. Ce secteur psychiatrique représente 11 communes et 82433 habitants.

L'offre de soins du centre est diversifiée :

- 44 lits en hospitalisation complète ;
- 13 lits en centre de postcure ;
- 18 places en appartements thérapeutiques ;
- 20 places en hôpital de jour ;
- 15 places en CATTP ;
- 2 centres de consultations médico-psychologiques (Bully-les-Mines et Liévin) ;
- une équipe d'infirmiers intervenant à domicile (VAD) ;
- une présence médicale et infirmière en service d'accueil des urgences de Riaumont et une activité de psychiatrie de liaison en lien avec les services de courts séjours de la polyclinique de Liévin ;
- une implication dans un réseau santé mentale précarité.

Le service d'hospitalisation complète comporte 44 lits répartis en 2 unités.

L'unité A au premier étage a une capacité d'accueil de 19 lits. Elle accueille principalement des patients en soins sous contrainte. Au sein de cette unité, se trouve un secteur dit « fermable protégé » qui comprend deux chambres d'isolement et une chambre d'apaisement. Ces chambres sécurisées permettent une prise en charge adaptée aux différentes situations rencontrées. Elles sont équipées d'un système de vidéo-surveillance, dont un report est assuré sur le PC infirmier. Elles disposent également d'un éclairage modulable, d'une climatisation réversible, de sanitaires intégrés dans l'espace, etc.

L'unité B de 25 lits, située au rez-de-chaussée, est orientée sur la prise en charge de patients plus stables, elle est aussi amenée à accueillir des patients en soins sous contraintes. Cette unité est équipée d'une chambre d'isolement présentant des caractéristiques similaires de surveillance et de sécurité à celles de l'unité A.

Le service assure une mission de service public en proposant la prise en charge de toutes les pathologies, toutes les catégories d'âge adulte, entraînant de fait un brassage des situations cliniques très différentes entre elles, qu'elles soient aiguës ou chroniques, en hospitalisation libre ou sous contrainte, de façon séquentielle ou continue. L'hospitalisation complète permet d'établir un ou des diagnostics médico-psychiatriques, de proposer des évaluations psychopathologique et sociales.

Le centre de postcure est le premier stade du programme de resocialisation, et constitue la porte d'entrée, et le passage obligé pour des patients insuffisamment autonomes.

Service au fonctionnement intersectoriel, il dispose d'une capacité d'accueil de 13 lits. Il a pour mission de permettre aux patients de sortir de l'hôpital ou de structures médico-sociales ou du domicile, tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant, mais déjà moins médicalisé.

Le programme de resocialisation constitue un parcours, marqué par des étapes, élaboré de manière à accompagner la personne vers une reconstruction progressive de ses compétences sociales, dans les meilleures conditions de sécurité.

D'une capacité d'accueil de 20 places, **l'hôpital de jour** est ouvert à la journée du lundi au vendredi. Il offre un programme regroupant des activités d'évaluation, de diagnostic et de traitement à une patientèle aux prises avec des problèmes d'ordre psychique.

Ses missions sont de proposer une alternative à l'hospitalisation complète, un soutien à des projets de réinsertion et la poursuite du projet de soins du patient initié en hospitalisation complète.

La présence artistique est à destination des patients des différents services du centre de psychothérapie Les Marronniers, présentant une pathologie mentale stabilisée, capables d'entrer dans la démarche (validation médicale au préalable).

Elle s'applique également aux patients suivis au long court, sujets à l'isolement social.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 9 novembre 2018 :

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- Un curriculum vitae ;
- Un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) à l'adresse suivante : lseidlitz@ahnac.com et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : PA centre les Marronniers / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 7 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Dr HOLLEBEKE Marjorie, psychiatre ;
- Mme DELAIRE Laurence, infirmière générale ;
- M. DEMAREY Mehdi, cadre de santé ;
- Mme HUCHETTE Corinne, responsable de service ;
- Mme PLACE Marie-Noëlle, cadre de santé ;
- Mme DELELIS Anne-Lise, infirmière diplômée d'Etat ;
- M. DIDIER Jonathan, infirmier diplômé d'Etat ;
- M. KLIMCZAK Philippe, directeur financier du groupe AHNAC ;
- *En qualité de membres invités, Mme GOUELLEU Claire, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Mme ARDOUIN Audrey, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Mme DELAIRE Laurence, infirmière générale.

Référents opérationnels

- Mme MAYEUR Corinne, infirmière diplômée d'Etat du secteur hospitalisation ;
- Mme HAYART Aurélie, infirmière diplômée d'Etat du pôle de réhabilitation ;
- Mme GRZYBICKI Laurence, infirmière diplômée d'Etat de l'hôpital de jour ;
- Mme CAUDRON Stéphanie, ergothérapeute du secteur d'hospitalisation ;
- Mme CAYEYE Marine, éducatrice spécialisée du pôle de réhabilitation.

Présentation des services

Hospitalisation complète	Boulevard Lamendin 62 160 Bully-les-Mines	44 lits	Personnel médical et paramédical et administratif : cadre de santé, infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, AMP, assistants sociaux, psychologues, secrétaires
Réhabilitation	44, rue Voltaire 62 160 Bully-les-Mines	13 lits	Personnel médical et paramédical et administratif : cadre de santé, infirmiers, éducateurs spécialisés, aides-soignants, AMP, secrétaire
Hôpital de jour	Rue du Moulinage 62800 Liévin	20 places	Personnel médical et paramédical et administratif : cadre de santé, infirmiers, secrétaire